

**Guide 2024/2025 des inscriptions administratives des candidat.e.s admis.e.s  
via la procédure Etudes en France, par la procédure demande d'admission  
préalable DAP ou par la procédure demande d'admission adaptée DAA**

Votre inscription administrative se déroulera en 4 étapes :

- **ETAPE 1 : CVEC**

Vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) auprès du CROUS ([cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)) et télécharger votre attestation avec le QR code.

- **ETAPE 2 : Procéder à votre inscription administrative**

Vous devrez réaliser votre inscription du 9 juillet au 24 juillet 2024 et du 26 août au 20 septembre 2024 (Pré-rentrée universitaire 9/09 et rentrée universitaire 16/09).

Vous êtes invités à prendre rendez-vous : <https://saisine.parisnanterre.fr/>

Le jour et à l'heure du rendez-vous, présentez-vous au bâtiment René Rémond de l'Université Paris Nanterre – salle A02.

Munissez-vous :

- de l'autorisation d'inscription le cas échéant (accord préalable pour Etudes en France)
- des documents nécessaires à l'enregistrement de votre inscription :

Téléchargez le dossier à remplir : [cliquez ici](#)

Téléchargez la liste des pièces à fournir : [cliquez ici](#)

**Attention : Pour une inscription en licence 1ère, 2e ou 3e année de STAPS ou en licence professionnelle de STAPS, vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. N'attendez pas pour prendre rendez-vous avec votre médecin. Téléchargez le document à faire compléter:**

[https://ufr-staps.parisnanterre.fr/medias/fichier/certificat-medical-a-produire-pour-une-inscription-en-staps\\_1619704340817-pdf](https://ufr-staps.parisnanterre.fr/medias/fichier/certificat-medical-a-produire-pour-une-inscription-en-staps_1619704340817-pdf)

- **ETAPE 3: Activer votre compte étudiant de l'université Paris Nanterre**

Vous recevrez un message électronique sur votre messagerie personnelle communiquée lors de votre inscription administrative.

Il est impératif d'activer votre compte pour accéder à votre portail numérique afin de :

- Pouvoir téléverser les pièces justificatives demandées lors de votre inscription administrative,
- Réaliser votre inscription pédagogique pour certaines Unités de Formation et de recherche (UFR),
- Consulter vos notes,
- Imprimer un certificat de scolarité,
- Vous réinscrire l'année suivante.

Si vous n'avez pas reçu de message ou bien si la date d'activation est dépassée, vous devez vous rendre sur ce lien : <https://identite.parisnanterre.fr/>

- **ETAPE 4: Réaliser votre inscription pédagogique**

Dès votre inscription administrative effectuée, vous devez procéder à votre inscription pédagogique (inscription aux cours de votre formation qui déterminera votre emploi du temps).

Vous devez vous rendre sur le lien de votre UFR de rattachement pour prendre connaissance de la procédure d'inscription pédagogique et réaliser cette inscription pédagogique dans les délais indiqués :

<https://etudiants.parisnanterre.fr/inscriptions-pedagogiques>



Si vous êtes une personne en situation de handicap, avec un trouble de santé ou une maladie invalidante, avec des besoins spécifiques, mettez-vous en relation avec le Service Handicap et Accessibilités (SHA) :

<https://api.parisnanterre.fr/accueil-sha>

Service Handicaps et Accessibilités (SHA)

Bâtiment Jean ROUCH

Salle R05 - Rez-de-chaussée

Courriel : [servicehandicap@liste.parisnanterre.fr](mailto:servicehandicap@liste.parisnanterre.fr)